



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2014

Original: français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-cinquième session

Compte rendu analytique de la 677^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 30 septembre 2014, à 10 heures

Président(e): M. Choi Seokyoung (République de Corée)

Sommaire

Segment de haut niveau sur le thème «Renforcer la coopération internationale, la solidarité, les capacités locales et l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition, bureau E.5108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.14-17723 (F) 021014 021014



* 1 4 1 7 7 2 3 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 15.

Segment de haut niveau sur le thème «Renforcer la coopération internationale, la solidarité, les capacités locales et l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique (suite)

1. **M. Brende** (Norvège) rappelle que deux des quatre crises de niveau 3 se déroulent à l'heure actuelle en Afrique et que le déclenchement prochain d'une troisième, en Somalie, est à craindre si rien n'est fait pour l'éviter. Face à cette situation, la Norvège a relevé le niveau de l'aide humanitaire qu'elle consacre à l'Afrique. Elle estime que la gravité de la situation actuelle, à laquelle s'ajoute la crise provoquée par l'épidémie d'Ebola, requiert une nouvelle approche de l'aide publique au développement, qui devrait être utilisée dans une optique de prévention des crises sur le terrain, ainsi qu'une nouvelle approche de l'assistance humanitaire. Il est également urgent de trouver de véritables solutions politiques aux crises actuelles; c'est ce à quoi doivent s'employer notamment le Gouvernement et l'opposition au Soudan du Sud, où la guerre civile a chassé 1,7 million de personnes et qui est confronté à la pire crise alimentaire de la planète. La Norvège est d'avis que les liens existant entre développement, coopération et action humanitaire doivent être renforcés, notamment face aux changements climatiques; c'est pourquoi elle soutient le Cadre mondial pour les services climatologiques. L'éducation, qui permet de sortir de l'extrême pauvreté et protège les enfants dans les situations d'urgence, est un autre domaine fondamental dans lequel ces liens doivent être renforcés. La Norvège va doubler le montant de son aide à l'éducation, qui s'élèvera à 600 millions de dollars des États-Unis en 2017, et renforcera ses partenariats avec le HCR et l'UNICEF. Plus généralement, la Norvège est déterminée à vaincre les obstacles au développement qui constituent les causes profondes des migrations.

2. **M. Hamza** (Somalie) s'associe à la déclaration faite par la Namibie au nom du Groupe des États d'Afrique. Il exprime la gratitude de la Somalie à l'égard des pays voisins, qui accueillent 1 million de réfugiés somaliens, et remercie l'AMISOM qui œuvre en faveur de la paix. Cette solidarité régionale s'est manifestée lors de la Réunion ministérielle d'Addis Abeba sur l'Initiative mondiale en faveur des réfugiés somaliens, qui s'est conclue par l'adoption d'un engagement en faveur de ces réfugiés. M. Hamza affirme qu'il ne saurait y avoir de paix et de stabilité durables dans le pays sans solution pour les réfugiés, qui représentent un cinquième de l'ensemble de la population somalienne et dont le retour est nécessaire au développement économique et social du pays. Cependant, la paix est fragile et le retour du groupe terroriste Al-Shabab n'est pas à exclure car les conditions qui ont présidé à son essor subsistent.

3. **M. Ramadan** (Égypte) s'associe à la déclaration faite par la Namibie au nom du Groupe des États d'Afrique. Il estime que le montant des ressources du HCR devrait s'ajuster à l'augmentation des flux de réfugiés et prendre en compte les besoins d'assistance des pays en développement qui les accueillent. L'Égypte, qui est un lieu de transit des migrants, en appelle à la coopération internationale pour endiguer les tentatives de traversée de la Méditerranée de migrants en situation irrégulière depuis les côtes égyptiennes, dans des conditions dangereuses. Elle demande instamment à la communauté internationale de fournir une assistance aux pays sortant d'un conflit afin qu'ils puissent permettre le retour de leurs réfugiés.

4. **M. Wagner** (France) dit qu'il faut mettre l'accent sur la protection des réfugiés, qui passe par l'enregistrement et la reconnaissance des faits d'état civil, l'accès à l'éducation et à la santé et la possibilité pour les réfugiés d'assurer leurs propres moyens d'existence. Il rappelle que la France s'est fortement mobilisée pour contribuer à la stabilité dans la région, notamment au Mali et en République centrafricaine. Un grand nombre de personnes déplacées ont pu rejoindre leur région d'origine au Mali, qui a été libéré de l'occupation terroriste. Elles ne sont plus aujourd'hui que 126 000, soit trois fois moins qu'en juillet

2013. La France mobilise sa politique d'aide au développement pour aider ses partenaires à consolider leur démocratie et à renforcer l'état de droit. Elle a pris l'engagement de consacrer 20 milliards d'euros au cours des dix prochaines années au développement de l'Afrique.

5. **M. Seilenthal** (Estonie) se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), qui est le premier instrument juridiquement contraignant en faveur de la protection des droits et du bien-être des personnes qui doivent fuir leur lieu de résidence. L'Estonie encourage les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention et ceux qui l'ont ratifiée à l'incorporer à leur droit interne.

6. **M. de Crombrughe** (Belgique) est favorable au renforcement des capacités des institutions nationales et des organisations non gouvernementales chargées de l'accueil, de l'enregistrement et de l'assistance aux réfugiés en Afrique, avec l'aide de la communauté internationale, car seule une bonne coordination entre acteurs locaux et internationaux permettra de faire face à l'ampleur de la situation. La Belgique est engagée dans des relations bilatérales de coopération au développement avec 14 pays africains et poursuit cette coopération dans les situations de crise en la complétant par une assistance humanitaire. Elle a aidé plusieurs pays partenaires à instaurer les conditions propices au retour des réfugiés et personnes déplacées et continuera à le faire.

7. **M. Knutsson** (Suède) s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Suède félicite les gouvernements qui ont intégré les réfugiés de longue durée dans leur société et ont reconnu que ceux-ci pouvaient apporter une contribution positive au développement de leur pays d'accueil. La Suède salue l'approche du HCR qui incite les réfugiés à se procurer des moyens de subsistance autonomes dès le début de l'intervention humanitaire, et engage la communauté internationale à soutenir davantage ces projets.

8. **M. Serra** (Italie) se dit très préoccupé par la traite et le trafic de personnes, qui sont une conséquence des situations de crise en Afrique. La dimension internationale des questions migratoires, en particulier en Méditerranée, est l'une des priorités de la présidence italienne de l'Union européenne. L'Italie lancera en novembre 2014 le processus de Khartoum (Initiative sur les routes migratoires d'Afrique) entre l'Union européenne et la corne de l'Afrique, mue par la conviction qu'un meilleur dialogue avec les pays d'origine et de transit des flux migratoires est essentiel pour trouver des solutions aux déplacements forcés.

9. **M. Lomonaco** (Mexique) dit qu'il faut adopter des approches novatrices pour apporter de véritables solutions aux problèmes des réfugiés. Il est important de lier l'action humanitaire au renforcement de capacités pour le développement, dans le cadre du respect des principes humanitaires, notamment de la non-discrimination et du non-refoulement. L'aide aux réfugiés doit s'accompagner d'une prise en charge complète des besoins sociaux, économiques et de développement des réfugiés. À cet égard, le rôle des communautés locales est essentiel dans le développement et dans la prévention des crises futures.

10. **M^{me} Kaji** (Japon) dit que son pays accorde une grande importance à la sécurité humaine et au respect de chaque individu. C'est dans cette optique qu'il organise tous les cinq ans depuis 1993 la TICAD (Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique). Dans ce cadre, il a accueilli cette année une réunion entre le Soudan du Sud et les pays voisins et s'est engagé à verser 17 millions de dollars pour le Soudan du Sud. Cette année également, le Premier Ministre du Japon s'est rendu en Afrique et a annoncé que le Japon appuierait les efforts de l'Union africaine en faveur de la paix et de la stabilité et qu'il consacrerait environ 320 millions de dollars aux interventions lors de catastrophes et de conflits sur le continent. Le Japon se félicite en outre du lancement en avril 2014 de la «Solutions Alliance», qui vise à trouver des solutions aux situations de réfugiés prolongées.

11. **M^{me} Teixeira Pinto** (Portugal) attire l'attention sur les problèmes «cachés», qui requièrent des solutions à long terme. Il s'agit de problèmes ou de conflits apparemment résolus mais qui resurgissent faute de financements et en l'absence d'une mobilisation internationale suffisante. Ces situations sont compliquées par d'autres crises graves comme l'épidémie d'Ebola ou la recrudescence du terrorisme. Une plus grande implication des autorités nationales, des organisations régionales et de la société civile est nécessaire pour apporter des solutions durables sur le terrain.

12. **M. Reaich** (Nouvelle-Zélande) dit que son pays a contribué à l'aide humanitaire pour les personnes déplacées au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en Somalie, notamment en fournissant une aide alimentaire. La Nouvelle-Zélande participe également à la réinstallation de réfugiés sur son territoire. Elle félicite les pays d'Afrique pour leur rôle moteur dans l'amélioration de la protection des personnes relevant du HCR, mais reste préoccupée par l'insécurité alimentaire, la militarisation des camps, la violence sexuelle et sexiste et la situation des enfants.

13. **M. Gyhra** (Saint-Siège) dit qu'un engagement renouvelé en faveur d'une politique de prévention doit être pris très rapidement afin de réduire le nombre des déplacements forcés. Pour y parvenir, il faut développer une culture de la paix, qui place l'être humain au centre des préoccupations. Il est également essentiel de fournir une protection adéquate aux personnes déplacées de force, qui sont particulièrement vulnérables.

14. **M^{me} Cordeiro Maria** (Brésil) se félicite de l'esprit de solidarité des pays africains dont témoigne l'adoption en 2009 à Kampala de la Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Au Brésil, la décision d'accueillir des réfugiés en provenance de pays africains a été prise avant même la création de la Commission nationale des réfugiés en 1997. Durant les années 1990, le pays a ainsi accueilli un grand nombre d'Angolais fuyant la guerre civile. Récemment, le Brésil a reçu un nombre important de demandes d'asile, principalement de Syriens, de Colombiens et de Congolais. Le Gouvernement brésilien entend élargir son programme national de réinstallation afin d'accueillir de nouveaux réfugiés africains, notamment de jeunes citoyens congolais.

15. **M. Comissário** (Mozambique) dit que la solidarité internationale doit venir compléter la solidarité intra-africaine qui a permis à de nombreux pays africains de garder leurs frontières ouvertes malgré leurs difficultés intérieures. Pour être efficace, la solidarité doit s'appuyer sur les capacités locales et, dans cet esprit, il faut prendre des mesures pour renforcer la résilience des réfugiés et des communautés locales afin de préserver leurs moyens de subsistance et leur environnement. En outre, il faut accroître les efforts en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. L'expérience du Mozambique montre qu'une solution négociée et politique des conflits est la condition *sine qua non* du retour et de la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées dans leur pays.

16. **M. Kil** (République de Corée) souligne le rôle central de l'éducation pour apporter des solutions durables aux crises et aider les réfugiés à être plus résilients. En Afrique, une grande partie des réfugiés sont des enfants. S'ils n'ont pas un accès adéquat à l'éducation, cela risque de porter atteinte à toute une génération. La crise humanitaire est en outre aggravée par l'insécurité alimentaire qui touche l'ensemble du continent africain, notamment les femmes et les enfants. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour résoudre le problème des pénuries alimentaires. Il est également important de s'attaquer aux causes du mal en favorisant le développement durable et en mettant l'accent sur les besoins socioéconomiques à long terme des pays d'accueil et d'origine des réfugiés. La République de Corée réaffirme son engagement à accroître son aide humanitaire à l'Afrique.

17. **M. Nyuma Kortu** (Observateur de la Sierra Leone) rappelle que la Sierra Leone a été un pays d'origine et d'accueil d'un grand nombre de réfugiés et que cette expérience lui a montré qu'il est nécessaire de trouver des solutions durables aux situations de crise dès leur apparition. Les programmes éducatifs sont essentiels pour renforcer les capacités qui permettront le retour, l'intégration et la réinstallation des réfugiés. La solidarité internationale doit également viser à donner aux réfugiés qui retournent dans leur pays les moyens de trouver une solution durable en vue de leur réintégration. Par ailleurs, la Sierra Leone tient à attirer l'attention sur la crise liée au virus Ebola en Afrique occidentale, qui risque de faire apparaître de nouveaux flux de réfugiés.

18. **M. Bunnag** (Thaïlande) fait observer que la Thaïlande accueille plus de 100 000 personnes déplacées depuis une trentaine d'années et qu'à ce titre elle sait l'importance du partage de ce fardeau au niveau international et des efforts visant à apporter des solutions durables à ces situations. Une attention particulière doit être accordée à la protection des groupes vulnérables tels que les enfants et les femmes, qui sont victimes notamment de violences sexuelles. Conscient que la présence de femmes dans les forces de maintien de la paix joue un rôle très utile à cet égard, la Thaïlande a mis à disposition de plusieurs missions de l'ONU des femmes occupant des fonctions militaires et d'observation, notamment au Soudan et au Darfour.

19. **M. Meriguet Martinez** (Équateur), rappelant que l'Équateur est le pays d'Amérique latine qui accueille le plus grand nombre de réfugiés, attire l'attention sur le fait que les personnes qui sont contraintes de fuir en raison de conflits sont souvent étrangères aux intérêts géopolitiques et commerciaux qui les ont motivés et qui sont une des principales causes des crises humanitaires dans le monde. Cela étant, la solidarité à l'égard de l'Afrique incombe en premier lieu aux pays développés, qui doivent au continent africain leur croissance économique et leur propre bien-être, et qui ont en outre une dette historique envers lui.

20. **M^{me} Southern** (Australie) dit que l'Australie est particulièrement préoccupée par les conséquences des crises de niveau 3 qui frappent le Soudan du Sud et la République centrafricaine, ainsi que par l'aggravation de l'insécurité alimentaire en Afrique orientale. Au Conseil de sécurité de l'ONU, l'Australie s'efforce de contribuer à atténuer les crises en Afrique. Elle a également alloué plus de 45 millions de dollars au titre de l'assistance humanitaire pour l'Afrique au cours des douze derniers mois afin d'aider le HCR et d'autres organisations humanitaires à mener leur action sur le continent. Prenant note des prévisions concernant la réinstallation de 50 000 réfugiés de la République démocratique du Congo au cours des prochaines années, l'Australie se félicite de participer activement au Groupe de contact pour les réfugiés congolais.

21. **M. Boukili** (Maroc) fait observer que dans sa réponse au problème des réfugiés et déplacés en Afrique, la communauté internationale doit prendre en considération les coûts supportés par les pays africains et les communautés locales d'accueil et s'attaquer aux causes qui provoquent la persistance de certaines crises, parmi lesquelles figurent la militarisation des camps et l'instrumentalisation des drames humanitaires pour servir des projets séparatistes. La cause des réfugiés en Afrique est une dimension importante des relations de coopération Sud-Sud du Maroc. Celui-ci a été le premier pays à réagir suite à la crise malienne, en envoyant une aide alimentaire et médicale substantielle aux réfugiés maliens en Mauritanie, au Niger et au Burkina Faso. L'engagement du Maroc s'est aussi traduit par le lancement en 2013 de la nouvelle politique migratoire et d'asile, qui procède d'une vision solidaire et humaniste dans un contexte marqué par le changement.

22. **M. Çarıkçi** (Turquie) dit que les relations de son pays avec l'Afrique sont plus étroites depuis la déclaration de l'Union africaine en 2008 sur son partenariat stratégique avec la Turquie, et il précise que le prochain sommet consacré au partenariat Turquie-Afrique aura lieu à Malabo en novembre 2014. La Turquie soutient fermement les

efforts de prévention et de résolution des conflits et contribue à ce titre à six missions de l'ONU en Afrique. En 2013, elle a versé au total 3,3 milliards de dollars d'aide au développement, dont plus d'un quart était destiné à l'Afrique, et principalement à la Somalie.

23. **M. Staur** (Danemark) souligne que les déplacements ne constituent pas seulement un problème humanitaire mais aussi un défi – et souvent même une opportunité – en matière de développement. Dans une Afrique plus dynamique, les acteurs en présence sont plus nombreux à rechercher des solutions globales à long terme reposant sur le développement, notamment en Zambie, en Tanzanie ou en Ouganda, où les réfugiés en provenance du Soudan du Sud reçoivent des terres qu'ils ont le droit d'exploiter. Le Danemark se félicite de la nouvelle Alliance pour les solutions, réseau d'intervenants favorables à une approche innovante et collaborative des problèmes de déplacement afin d'éviter les situations de crise prolongées. Un groupe national de l'Alliance pour les solutions a été mis en place en Zambie et le sera bientôt en Somalie, et le Danemark espère que cette initiative se développera sur l'ensemble du continent africain.

24. **M. Orjiako** (Nigéria) dit que son pays accueille des réfugiés en provenance d'Érythrée, de République centrafricaine, du Soudan du Sud, de République démocratique du Congo, de Libye et de Côte d'Ivoire, qui retourneront dans leurs pays lorsque ceux-ci redeviendront stables. Toutefois, en raison des activités terroristes du groupe Boko Haram à la frontière orientale du pays, des individus doivent chercher refuge dans d'autres régions du Nigéria et dans les pays voisins. Le Gouvernement nigérian coopère avec ces pays pour atténuer le fardeau que cela représente et il est déterminé à trouver une solution durable à ce problème, comme en témoigne sa récente ratification de la Convention de Kampala sur les personnes déplacées. En outre, il coopère pleinement à la récente initiative des Nations Unies visant à procéder à une évaluation globale des besoins du Nigéria, notamment pour ce qui concerne les populations déplacées.

25. **M. Gerahtu** (Observateur de l'Érythrée) dit que son pays a adopté une approche pragmatique de l'aide aux réfugiés qui repose sur plusieurs axes: le renforcement de la dynamique interne du développement; le rapatriement volontaire et la réintégration des réfugiés; la coopération fondée sur les partenariats; et le soutien aux pays en difficulté. L'Érythrée reste un pays stable et pacifique, mais il a dû faire face à un nouvel exode. La situation dite «ni guerre, ni paix» et l'occupation de territoires érythréens sont devenues des problèmes majeurs. En outre, les sanctions imposées à l'Érythrée par l'ONU ont un impact sur l'économie nationale et sur les conditions de vie de la population. Certains pays s'efforcent aussi d'attirer de manière trompeuse les jeunes Érythréens, notamment des femmes et des enfants, en leur promettant l'asile politique et une meilleure vie, mais cela s'accompagne d'un développement des réseaux de traite des êtres humains. L'Érythrée combat activement la traite des êtres humains et a renforcé sa coordination avec le Soudan et l'Égypte dans ce domaine. Le Gouvernement a demandé l'ouverture d'une enquête indépendante de l'ONU à ce sujet et a adhéré récemment à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à son Protocole.

26. **M^{me} Menéndez Pérez** (Espagne) dit que l'Espagne, dans le cadre de ses activités de coopération internationale, exécute des programmes relatifs à la paix, à la sécurité et au développement agricole, en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, et qu'elle a créé un Fonds pour l'autonomisation des Africaines en collaboration avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

27. **M^{me} Sequensová** (République tchèque) rappelle qu'il arrive que certaines parties à un conflit fassent obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire. La République tchèque s'engage à continuer de soutenir financièrement les programmes et activités du HCR en Afrique et à davantage participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets relatifs à la recherche de solutions durables dans les pays et régions concernés.

28. **M. Reddy** (Inde) dit que l'Inde encourage le HCR à œuvrer en étroite collaboration avec les dirigeants africains aux fins des rapatriements volontaires, de l'intégration locale et de la réinstallation des réfugiés. Les sommets Inde-Afrique tenus en 2008 et 2011 ont permis à l'Inde et aux États d'Afrique d'échanger leurs données d'expérience et de mettre en place des programmes de renforcement des capacités. Dans ce cadre, 5,4 milliards de dollars ont été débloqués pour des projets de développement. En vue de combattre l'épidémie d'Ebola, l'Inde a débloqué 12 millions de dollars pour les activités de l'ONU et 500 000 dollars pour celles de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

29. **M. Hoscheit** (Luxembourg) dit que le Luxembourg alloue au moins 5 % de son budget humanitaire aux opérations de prévention et de résilience, notamment grâce au renforcement des capacités locales. En 2014, le Luxembourg a consacré 11 millions d'euros d'aide aux réfugiés en Afrique, dont 4,1 millions pour le Sahel.

30. **M^{me} Batistić Kos** (Croatie) dit que le développement est le meilleur moyen de réduire le risque de conflits qui entraînent des déplacements, et que l'aide aux réfugiés doit également concerner les pays d'origine. En effet, leur capacité à accueillir les réfugiés qui rentrent chez eux est souvent amoindrie, voire réduite à néant, par le conflit qu'ils ont connu.

31. **M. Adamou** (Observateur du Niger) dit que, si l'on observe le retour de quelque 5 000 réfugiés maliens depuis la stabilisation progressive de la situation au Mali, les conditions de rapatriement librement consenti des près de 51 000 réfugiés maliens que le Niger a accueillis depuis 2012 font l'objet des travaux d'une commission tripartite spéciale regroupant les autorités nigériennes et maliennes et le HCR. Par ailleurs, le Gouvernement nigérien a pris un acte administratif, le 4 décembre 2013, pour reconnaître le statut de réfugiés aux citoyens nigériens ayant fui les persécutions du groupe Boko Haram au nord du Nigéria.

32. **M. Ababneh** (Jordanie) remercie tous ceux qui ont aidé la Jordanie à accueillir les réfugiés syriens et redit l'importance de la solidarité dans le monde entier.

33. **M. Bashkin** (Fédération de Russie) dit que la Fédération de Russie salue l'action des organisations sous-régionales et du HCR. En 2013, la Fédération de Russie a envoyé l'équivalent de 40 millions de dollars en matériel et produits alimentaires. Des médecins russes et du matériel médical ont récemment été envoyés en Afrique pour lutter contre la maladie à virus Ebola.

34. **M. Fasel** (Suisse) rappelle que seules des solutions politiques aux crises en Afrique pourront réduire de manière significative les déplacements forcés sur le continent. La Suisse soutient l'Initiative mondiale sur les réfugiés somaliens et l'engagement pris à Addis Abeba en faveur de solutions durables pour le million de réfugiés somaliens se trouvant dans la région de la corne de l'Afrique. Elle soutient également l'action de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) visant à augmenter les capacités régionales et nationales pour une meilleure prise en charge des flux migratoires mixtes dans la région. L'aide humanitaire ne doit pas se limiter à des interventions d'urgence, mais offrir des perspectives à long terme aux personnes en détresse.

35. **M^{me} Bakels** (Pays-Bas) dit que les Pays-Bas contribuent largement aux activités en faveur des réfugiés et des déplacés internes, notamment au Soudan du Sud, au Soudan, en Somalie et en République démocratique du Congo. Les Pays-Bas s'engagent à rester aux côtés de tous ceux qui apportent une aide aux réfugiés et aux déplacés internes dont la situation ne fait plus la une des journaux.

36. **Le Président** donne lecture du projet de déclaration du Comité exécutif sur le thème «Renforcer la coopération internationale, la solidarité, les capacités locales et l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique», dont le texte figurera dans le rapport de la

soixante-cinquième session du Comité exécutif (document sans cote, distribué en séance). Élaborée en étroite collaboration avec les membres du Comité exécutif, en particulier avec le Groupe des États d'Afrique, cette déclaration, non contraignante, reconnaît les situations d'urgence humanitaire et les situations prolongées sur le continent, ainsi que leurs effets sur la région. Elle exhorte les pays africains et la communauté internationale à apporter des solutions conjointes à ces situations dans un esprit de solidarité internationale et de répartition des efforts.

37. *Le projet de déclaration est adopté par acclamation.*

38. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) exprime toute sa gratitude pour les engagements que les membres du Comité exécutif ont pris en faveur des réfugiés et des déplacés internes d'Afrique. Il note que tous s'accordent à reconnaître que la question des déplacements en Afrique n'occupe pas la place qu'elle devrait avoir dans les médias et sur la scène politique mondiale et que les pays voisins de zones de conflits font preuve d'une générosité et d'une solidarité extraordinaires envers tous ceux qui ont besoin de protection, cette générosité et cette solidarité étant ancrées dans la culture africaine et confirmées dans le cadre juridique régional et national. La communauté internationale doit apporter un soutien accru, notamment en ce qui concerne l'aide aux réfugiés et aux déplacés internes, au développement des communautés d'accueil, aux gouvernements et aux activités de prévention et de recherche de solutions mises en œuvre par les responsables africains. La communauté internationale doit aussi davantage soutenir le renforcement des capacités des gouvernements des pays concernés et les acteurs du développement doivent intervenir au plus tôt afin que l'aide humanitaire ne pâtisse plus du manque de ressources financières. La déclaration adoptée et les discussions tenues dans le cadre du débat de haut niveau ont mis en évidence l'engagement de tous en faveur des plus vulnérables qui souffrent tant, notamment dans les pays où les conflits perdurent.

La séance est levée à 13 heures.